



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA VENDÉE**

La Roche-sur-Yon, le 11 septembre 2023,

CANDIDATURE AU PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2023

INTRODUCTION

Face à l'urgence climatique, les sapeurs-pompiers de France sont en première ligne et doivent aussi, en parallèle, répondre aux enjeux environnementaux en jouant un rôle exemplaire et majeur dans la transition écologique et énergétique.

Cet enjeu n'échappe pas au SDIS de la Vendée, qui s'engage au quotidien à réduire son impact environnemental tout en garantissant la même qualité des secours.

D'actions isolées et individuelles, à la création d'un réseau et d'une ambition politique, le SDIS affiche aujourd'hui sa capacité à organiser ses actions pour répondre à l'urgence climatique.

Ainsi, le SDIS de la Vendée a décidé de mettre en avant toutes ces actions en faveur de l'environnement en déposant une candidature pour chaque catégorie du prix de l'environnement :

- **Catégorie Agir pour le climat** : meilleure solution tendant à réduire l'empreinte carbone de notre activité.
- **Catégorie Optimisation des ressources** : meilleure méthode pour maximiser les ressources et le réemploi du matériel ou des ressources, pour supprimer les déchets polluants.
- **Catégorie Préservation des milieux naturels** : meilleure action pour protéger, renforcer ou favoriser la reproduction, la vie ou la prolifération de l'espèce animale ou végétale.



CATEGORIE 3 : OPTIMISATION DES RESSOURCES

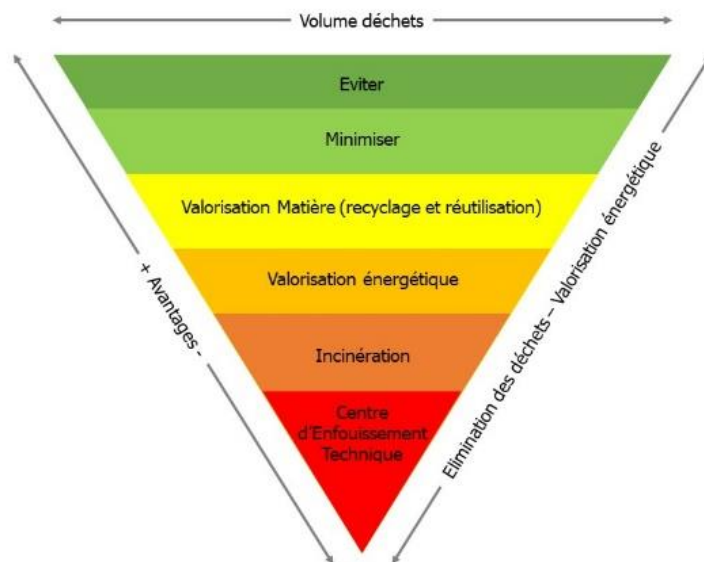
Introduction :

Face à l'urgence climatique, les sapeurs-pompiers de France sont en première ligne et doivent aussi, en parallèle, répondre aux enjeux environnementaux en jouant un rôle exemplaire et majeur dans la transition écologique et énergétique.

Cet enjeu n'échappe pas au SDIS de la Vendée, qui s'engage au quotidien, depuis de nombreuses années, pour réduire son impact environnemental dans l'optique de garantir une utilisation des ressources mesurées et agir dans un schéma d'économie circulaire.

Un bon déchet est un déchet qui n'est pas créé. Il est cependant encore difficile à ce jour de conduire les secours sans être générateur de déchets pour l'ensemble des SDIS de France. Le SDIS de la Vendée, met en œuvre dès l'achat des solutions de recyclage et/ou des solutions pour limiter son impact environnemental.

De l'achat, à la gestion finale des produits, l'objectif est de réduire l'impact environnemental et d'optimiser au mieux les ressources selon le modèle de hiérarchisation de gestion des déchets :



Pour répondre, par la même occasion aux aspects sociaux, le choix de prestataires est priorisé selon le type de structure ; chantier de réinsertion, établissement d'accueil de personnes en situation d'handicap, etc...). Si aucune structure ne répond aux besoins, le choix se tourne vers un acteur privé classique.

1- La réparation et le réutilisable avant tout

Les bonnes pratiques sont de prioriser la réparation du matériels utilisés en intervention. Cette démarche est particulièrement pratiquée pour les tuyaux incendie, l'habillement mais aussi dans les matériels hydrauliques et thermiques.

La réparation de tuyaux permet d'une part de limiter le coût lié au remplacement de tuyaux et d'autre part (et avant tout) limiter un déchet qui n'est pas recyclable.

Concernant la partie habillement, la réparation des effets est pratiquée pour limiter le remplacement et par conséquent réduire sa consommation. Le turn-over régulier au sein des centres de secours implique des retours de paquetages d'habillement. Dans une démarche éco-responsable, les effets sont réutilisés d'agent en agent. Par le biais d'une prestation d'un ESAT (établissement et service d'aide par le travail) local, les effets sont nettoyés, reconditionnés et remis dans le circuit tant qu'ils répondent aux exigences des normes. Les paires de rangers sont renvoyées au fabricant pour le ressemelage afin de prolonger leur durée de vie.

L'esprit est identique en priorisant l'utilisation de matériels réutilisables. Dans cette logique, des postes générateurs de déchets non valorisables ont été identifiés. Pour limiter l'usage unique, des solutions ont été mis en place :

- ✓ Remplacement des plombs plastiques à usage unique de bouteilles d'air par des plombs plastiques réutilisables. Gain : 5000 plombs plastiques à usage unique / an qui ne deviennent plus un déchet non valorisé.



- ✓ L'acheminement de matériel via une navette hebdomadaire est réalisé au profit des centres de secours du département. Pour éviter au maximum l'utilisation de film plastique souple lors de palettisation de colis, l'ensemble des livraisons se font via des caisses de distribution plastiques réutilisables. Le volume du camion logistique, par la même occasion, est optimisé et le taux de remplissage plus élevé.

Dès que la gestion du réutilisable touche ses limites, le SDIS de la Vendée continue sa démarche en détournant un certain nombre de ses déchets pour une seconde vie.

2. La seconde vie, allons-y

- ✓ Les déchets de l'un, sont de la matière première pour d'autre. C'est ainsi que depuis de nombreuses années, un minutieux travail de recherche de filière spécifique lié au cœur de l'activité du SDIS qui a été réalisés, ce sont des tests produit, des échanges avec des professionnels pour arriver au résultat suivant :

- ✓ Les tuyaux incendie se transforment en mannequin de manœuvre. Un ESAT de Vendée confectionne ses mannequins par des travailleurs en situation d'handicap. C'est plus de 6 kilomètres de tuyaux qui sont réemployés.
- ✓ Les tenues de service et d'intervention (TSI) sont collectées par le relai pour être recyclées et réutilisées par une société dans le but de fabriquer de nouvelles tenues et/ou valoriser le tissu.
- ✓ Les déchets bois sont collectés pour être utilisés par le plateau technique de formation lors des brulages en feu réel.
- ✓ Les agrès de LSPCC, les manchons de tuyaux incendie, les tuyaux incendie et les matelas coquille sont envoyés dans un chantier de réinsertion pour être transformés en produit de maroquinerie.



- ✓ Les effets textiles se transforment en isolant capot moteur ou chiffons pour l'industrie grâce à un ESAT de Loire Atlantique.

La suite du projet de seconde vie est de continuer à réduire la consommation d'essuie main papier.

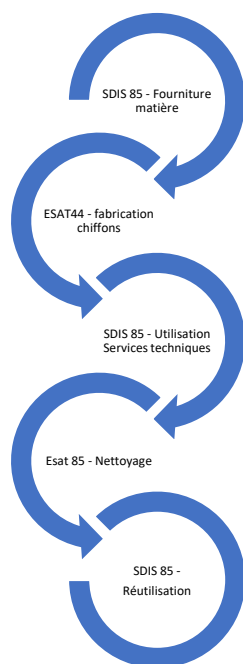
L'idée est de créer des chiffons avec les effets textiles du SDIS.

1^{ère} étape : Fabrication des chiffons via un ESAT de Loire atlantique.

2^{ème} étape : Utilisation par le SDIS de la Vendée, les chiffons souillés sont collectés et stockés.

3^{ème} étape : Envoi dans un ESAT de Vendée pour une prestation de nettoyage et reconditionnement.

Les flux logistiques seront optimisés afin de limiter l'empreinte carbone liée à la fabrication et au nettoyage.



Une recherche autour de la valorisation dite « classique » est opérée pour valoriser financièrement les déchets liés aux activités plutôt fonctionnelles du SDIS. Ainsi, les métaux, le plastique souple, le carton et batterie au plomb sont collectés, stockés et revendus. Le cours des matières premières est suivi afin de revendre au plus juste les déchets valorisables selon l'indexation Usine nouvelle. La distance entre le prestataire et le site de collecte du SDIS de la Vendée est pris en compte pour réduire au maximum l'empreinte carbone des déchets. Cette revente de matière profite à des filières pour un réemploi des déchets du SDIS de la Vendée.

3. Et les autres déchets ? Chacun est pris en compte

Dès lors que le déchet est présent, l'objectif est de le traiter au mieux en procédant à un tri strict. Le site de la direction, plus important générateur de déchets au sein du SDIS de la Vendée, a mis en place une zone de déchets adaptés à tous, avec des partenariats locaux. Le choix de ces derniers a été opéré selon leurs localisations et le type de structure (chantier de réinsertion), dans l'optique de limiter l'empreinte carbone des déplacements et valoriser l'engagement social.

La réglementation, impose une gestion de déchets aux professionnels comme suit :

Tri 5 flux : Depuis juillet 2016, les professionnels ont l'obligation de recycler : papier/carton, métal, plastique, verre et bois.

Tri 7 flux : Depuis juillet 2021, les professionnels ont l'obligation de recycler : papier/carton, métal, plastique, verre et bois + les déchets de fraction minérale et les déchets de plâtre.

Tri 8 flux : A partir du 1^{er} janvier 2025 les professionnels devront ajouter à cette liste le textile.

Tri à la source : Les professionnels ont l'obligation de faire le tri des déchets sur le site de production du déchet avant envoi en filière via un prestataire.

Le SDIS de la Vendée va plus loin, en identifiant, à ce jour, 30 filières de tri de déchets différents qui trouveront une place adaptée pour être recyclés. Ce sont aussi bien des déchets non dangereux que dangereux. Ce long travail de recherche permet au SDIS de maîtriser la destination de ses déchets.

Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Métaux	Filtre à huile usagés
Papier	Huile souillée
Effets textiles	Emballages souillés
Plastique souple	Bidons souillés
Plastique dur	Aérosols
Casques SP (plastique ABS)	Pneus usagés
Cerclage plastique	Liquide de refroidissement
Carton	Liquide de frein
Bois A	Absorbant souillées
Mobilier	Contenant DASRI
Polystyrène	Emulseur
Piles	Mouillant/Moussant
Ampoules	Batterie plomb
Composants électroniques	
Electroménagers	
Toners et cartouches d'imprimantes	
Verre	

Le tout-venant doit continuellement être suivi pour réduire son utilisation au quotidien. En effet, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) augmente tous les ans (1er janvier), la maîtrise de cette filière limite les coûts liés à son traitement. Les 30 filières citées auparavant ont des coûts plutôt stables, c'est un double enjeu pour le SDIS – maîtriser son budget et réduire de son impact environnemental.

L'objectif 2023 est de finaliser les partenariats pour garantir un suivi plus strict des quantités de déchets produits par le SDIS de la Vendée.

L'objectif 2024 est de comptabiliser les quantités et mettre des solutions en œuvre pour réduire les volumes.

Tout au long de cette démarche, il sera nécessaire de constater et d'évaluer pour réduire nos volumes de déchets.

4. La sensibilisation des acteurs quotidien, unissons nos forces

L'ensemble des efforts réalisés pour réduire et maîtriser les déchets est rendu possible grâce aux bons gestes du quotidien réalisés par les agents du SDIS de la Vendée.

Il est ainsi prévu en interne une campagne de sensibilisation autour du sujet via le réseau interne au SDIS des ambassadeurs du climat. Il sera démontré les efforts consentis par le SDIS en matière d'optimisation des ressources autour de plusieurs thématiques :

- ✓ La mise en œuvre d'un programme de gestion des déchets par la création d'une déchetterie interne. La recherche de 30 filières de recyclage, avec un suivi des quantités, des objectifs annuels pour les réduire et une évaluation de la démarche.
- ✓ Les avantages environnementaux de leurs actions quotidiennes en contribuant à la réduction de la production de déchets.
- ✓ Des propositions de matinées (type session de formation) avec si possible des spécialistes dans le domaine, pour expliquer comment trier correctement ses déchets.
- ✓ La promotion de l'utilisation de produits durables et réutilisables au quotidien.

CONCLUSION CATEGORIE 3 : OPTIMISATION DES RESSOURCES

Le projet autour de la démarche de gestion des déchets est une manière pour le SDIS de la Vendée de prendre conscience de son impact environnemental, de mettre en œuvre des solutions pour augmenter son taux de valorisation de ses déchets, tout en maîtrisant son budget. L'optimisation des ressources consommées et la sensibilisation chaque agent, concourent à garantir que le collectif puisse agir sur le long terme.

L'ambition politique sur l'impact environnemental est inscrite dans un projet d'établissement 2023-2028, qui par sa nature structurante impose de mettre en œuvre une réflexion globale autour de sa manière de consommer :

